



ATELIER THEMATIQUE :

N°5 - TRANSFORMATION POLITIQUE, DESORDRE INFORMATIONNEL, DYNAMIQUE SOCIALE ET PAIX

[Session 2: Crises politiques et dynamique sociale]

TITRE DE LA COMMUNICATION :

*L'apport de la coopération universitaire dans la résolution de crises régionales :
Cas d'une relation bilatérale dans la Caraïbe.*

AUTEURE :

Claire GUILLEMIN¹

¹ Institut Global des Hautes Études en Sciences Sociales – République dominicaine – c.guillem@iglobal.edu.do

RÉSUMÉ : (1 000 à 1 200 caractères, espaces compris)

En 2024, 50% de la population mondiale connaît des pénuries d'eau, ce qui met en lumière la gravité des défis environnementaux auxquels les Petits États Insulaires en Développement (PEID), notamment dans Caraïbe, sont confrontés. Haïti et la République Dominicaine, partageant l'île de *Santo Domingo*, sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Face à ces enjeux, la coopération bilatérale entre ces deux nations est cruciale, en particulier pour la gestion des eaux transfrontalières. Une coopération universitaire renforcée a été identifiée comme essentielle pour soutenir cette collaboration, fournir des données scientifiques fiables, et orienter la prise de décisions politiques. Depuis une quinzaine d'années, des initiatives universitaires entre les deux pays ont émergé, soutenues par des organismes et réseaux internationaux. Cependant, ces efforts doivent être intensifiés pour répondre aux défis actuels, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources hydriques transfrontalières, où des tensions persistent. L'unité de recherche RD-RH et la Table Hydrique Binationale, sont deux exemples d'initiatives clés vers une coopération scientifique durable, une diplomatie éclairée et un développement harmonieux de l'île.

MOTS CLÉS : (de 3 à 6 mots clés en français)

Coopération universitaire, recherche et développement, eaux transfrontalières, enjeux environnementaux des PEID, caraïbe, diplomatie scientifique.

TEXTE PRINCIPAL DE LA COMMUNICATION : (10 000 à 15 000 caractères, espaces compris)

En 2024, 50% de la population mondiale fait face à une pénurie d'eau pendant au moins une partie de l'année. Pourtant : « L'eau, c'est la vie » !

Les PEID sont particulièrement exposés à de grands défis environnementaux, liés aux importantes conséquences du changement climatique. Celles-ci provoquent de plus en plus régulièrement des épisodes de sécheresse puis d'inondation, et d'autres catastrophes naturelles rendant chaque fois plus complexe l'accès à l'eau.

Face aux grands défis du XXI^{ème} siècle - catastrophes naturelles, migrations, sécurité, santé - quelle est la place de la coopération universitaire dans la relation bilatérale entre la République Dominicaine et Haïti ? Peut-elle contribuer au renforcement de l'entente politico-diplomatique et à la prise de décision éclairée des décideurs de chaque État en vue de parvenir à l'harmonie souhaitée entre les deux peuples de l'île ?

Le constat de l'apport nécessaire de la coopération universitaire a été fait depuis une quinzaine d'années à travers une mise en place progressive (I). Elle doit encore se renforcer au regard des défis qui restent à relever (II).

I. La mise en place progressive d'une coopération universitaire

« **Une île de deux Républiques** »¹. La République Dominicaine et la République d'Haïti sont deux États établis sur une même île située dans la Caraïbe, communément connue comme « Hispaniola » ou « Quisqueya ». La constitution dominicaine (2010) s'y réfère comme l'île de Santo Domingo, et celle d'Haïti (1987) comme l'île d'Haïti. Elle est divisée par une frontière de 391,6 km de longueur, dont 172 km sont des fleuves ou cours d'eau partagés (eaux internationales).

Les deux nations diffèrent en ce qui concerne leur organisation étatique, leur langue, leur culture ou leur développement humain et économique, mais partagent une même frontière, qui constitue le point de contact le plus important entre les deux populations. Ce point de contact est celui où la probabilité de tension et conflits entre les deux populations est la plus élevée, tout en constituant également un espace d'opportunités permettant de produire un effet positif sur la relation entre les deux pays au bénéfice des peuples².

Dans le cadre d'une région Caraïbe en pleine évolution, marquée par le rayonnement historique de l'Europe et des États-Unis, l'arrivée de nouveaux acteurs influents, et l'instabilité institutionnelle, politique et sécuritaire connue par Haïti, qui traverse une crise multiple accélérée par l'assassinat du Président Moïse en août 2021, les deux nations sont confrontées à de nombreux défis. Les menaces du changement climatique constituent l'un des aspects les plus cruciaux à prendre en compte.

La Commission Mixte Bilatérale Dominico-Haïtienne. Les possibilités de coopération entre les deux États se partageant l'île sont donc à la fois nombreuses et nécessaires pour leur développement respectif, et sont principalement menées à travers l'organe de dialogue officiel reconnu et établi

¹ Titre original en espagnol : « Isla de dos Repúblicas » : documentaire (2022) réalisé par Héctor Montás, écrit par Frank Moya Pons.

² Rapport de 2013 du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

conjointement : la Commission Mixte Bilatérale Dominico-Haïtienne. Créée en 1996 dans le but d'organiser le dialogue en faveur du développement entre les deux pays, les gouvernements dominicain et haïtien décident conjointement de la renforcer en 2012. Elle devient le mécanisme de dialogue principal disposant d'un secrétariat exécutif dans chacun des États.

La coopération universitaire et scientifique. Accompagnant le développement des échanges entre universités et instituts de recherche, impulsant des projets de recherche commun, organisant également les facilités étudiantes en faveur de la jeunesse, une coopération dans le domaine universitaire peut être conçue comme un axe majeur de politique étrangère. Participant à la formation de talents, contribuant à la multiplication des opportunités offertes aux jeunes dans leur parcours de formation, et ainsi qu'au renforcement des liens culturels et au sentiment d'appartenance caribéenne, elle tend à permettre une meilleure entente des peuples.

Dans le domaine de l'éducation supérieure, il est pertinent de souligner que des initiatives et projets significatifs ont été initiés ces 15 dernières années entre la République Dominicaine et Haïti, conscientes des enjeux à relever conjointement et des bénéfiques que de telles actions dans le domaine universitaire pourraient leur apporter. Le sociologue dominicain Wilfredo Lozano relevait en 2011, dans un article analysant la géopolitique de la reconstruction d'Haïti (post tremblement de terre de janvier 2010) et la coopération insulaire sur l'Hispaniola³ la nécessité de mettre progressivement en place un agenda commun incluant « des politiques de formation sur le plan éducatif qui tendent à une connaissance réciproque plus poussée et renforcent les relations inter universitaires entre les deux pays »⁴.

Le soutien international en faveur de la coopération scientifique et universitaire sur l'île. Il a permis la création en 2015 d'un Observatoire Binational sur la Migration, l'Environnement, l'Éducation et le Commerce (OBMEC), conçu comme un espace académique d'échange et de réflexion sur les relations haïtiano-dominicaines, au service des sociétés civiles respectives des deux pays. Ce Consortium interuniversitaire regroupant des universités des deux côtés de l'île, reposant sur le leadership de l'Université de Quisqueya (Haïti), avait été mis en place afin de créer un cadre de référence de coopération et de formuler des recommandations dans les domaines de la migration, du commerce, de l'éducation et de l'environnement, reposant sur des financements provenant à 90% de l'Union européenne, et 10% par les universités membres⁵.

II. Le renforcement nécessaire de la coopération universitaire

Illustration d'une tension bilatérale par la question des eaux transfrontalières. Bien que l'eau soit une ressource abondante sur l'île, elle reste toutefois très inégalement répartie et fortement soumise aux aléas de l'impact du changement climatique. Présente à la frontière sur environ 40% de sa longueur, elle est composée de 4 rivières transfrontalières : Massacre/Dajabon, Artibonite, Los Lagos, Pedernales, qui sont donc des eaux internationales.

³ Lozano W., 2011, « Geopolítica de la reconstrucción de Haiti y la cooperación insular en la Hispaniola », Ciencia y Sociedad, N. 4 V. XXXVI.

⁴ Sur cet aspect, il est intéressant de signaler l'existence d'un Mémoire d'entente RH RD pour le Traitement des Travailleurs et des Étudiants étrangers du 3 février 2014 qui prévoit l'octroi de visas aux étudiants haïtiens de manière gratuite, ainsi que d'autres facilités dans les processus de demandes de visas en tant qu'étudiant étranger. Ce document a été signé dans le cadre du processus de dialogue de haut niveau entre les deux pays, dans le cadre de la Commission Mixte Bilatérale Dominico-Haïtienne. Bien que le nombre d'étudiants haïtiens représente la majorité des étudiants étrangers en République Dominicaine, ce chiffre a baissé ces dernières années. En 2018, il était estimé que 5477 étudiants inscrits dans les universités dominicaines étaient de nationalité haïtienne. Les étudiants d'origine haïtienne représentaient 61,78% du total des étudiants étrangers (« Situación migratoria de estudiantes haitianos en las universidades PUCMM y UTESA de RD ». Informe Final 2021 – FLACSO-RD y OIM).

⁵ Selon Jacky Lumarque, recteur de l'Université de Quisqueya (Haïti) : « L'un des principaux défis de l'observatoire est de produire des recommandations, non seulement scientifiquement fondées, mais aussi pertinentes, qui répondent à la réalité. Que ces propositions soient des outils d'aide aux politiques dans leur prise de décision. La voix du futur se base sur la connaissance scientifique des données réelles et sur une vision de l'intérêt des populations. Nous avons pour devoir de travailler afin de laisser aux générations futures une île où il fera bon vivre des deux côtés ».

Le principe de l'usage juste et équitable des rivières et cours d'eau. Le Traité de Paix, d'Amitié perpétuelle et d'Arbitrage, du 20 février 1929, signé entre la République Dominicaine et la République d'Haïti, constitue la base juridique principale entre les deux États en ce qui concerne la délimitation de leur frontière commune et l'usage des eaux qui la composent⁶. Ainsi, dans son article 10, le traité dispose du « droit d'user de manière juste et équitable, dans les limites de leurs territoires respectifs, des dites rivières et autres cours d'eau, pour l'arrosage de terres et autres fins agricoles et industrielles »⁷.

Tensions sur la rivière Massacre. La rivière Massacre a été au cœur de tension entre les deux pays depuis 2021, lorsque la construction d'une prise sur cette rivière avait été décidée et entreprise du côté haïtien, interrompue provisoirement, puis reprise en septembre 2023 à l'initiative d'organisations de la société civile. La fermeture de la frontière, notamment des marchés binationaux, et les mesures de restriction prises par la suite par le gouvernement dominicain invitent à réfléchir sur la nécessité d'un renforcement du dialogue entre les deux États sur la question de la gestion et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers, pouvant reposer en partie au moins sur une coopération universitaire et scientifique renforcée et renouvelée⁸, et permettant d'éviter à l'avenir de telles tensions diplomatiques.

La Table Hydrique Binationale. Il s'agit d'une initiative de gestion coordonnée entre les deux gouvernements et leurs institutions respectives concernées, accompagnée par la Commission Mixte Bilatérale. Elle vise à la mise en place concertée d'un cadre de gouvernance binationale et à l'amélioration des modalités de relations nécessaires entre les acteurs pour atteindre efficacité et qualité dans la gestion des ressources partagées entre la République Dominicaine et Haïti dans les bassins versants frontaliers. Le travail initié devrait donner lieu à un accompagnement permettant la définition d'un nouveau cadre juridique international, accompagnant les agendas des deux gouvernements pour la définition de politiques publiques dans le domaine hydrique, améliorant les mécanismes de coopération binationale et promouvant la recherche et l'échange d'informations et de données pour une gestion durable des ressources naturelles.

Cet effort s'insère dans une dynamique plus globale, encouragée par l'UNESCO, notamment à travers son Programme Hydrologique Intergouvernemental (PHI), ainsi que son réseau de Chaire UNESCO portant sur l'eau, et l'UNECE⁹ de concevoir la coopération comme essentielle pour assurer la sûreté de l'eau au niveau des nombreux bassins et aquifères transfrontaliers. « Les agences gouvernementales chargées de la gestion et du suivi des ressources ne disposent souvent pas des capacités pour produire des données nécessaires à la résolution des problèmes économiques et sociaux liés aux ressources en eau ». « Les données et informations sont indispensables à la prise de décision dans le domaine de l'eau ». « Renforcer et élargir les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud entre universités contribue au transfert de nouvelles technologies et de compétences innovantes. Les partenariats entre universités, entrepreneurs en devenir et investisseurs en capital-risque peuvent, en outre, être facilités par les incubateurs et accélérateurs d'entreprises »¹⁰.

⁶ La délimitation de la frontière sur l'île a pris son origine dans les différents traités conclus pendant la période de la colonisation. Le Traité de Ryswick de 1697 est l'accord de paix qui mettra fin à la guerre des Neuf Ans, dont en résulte l'obtention de la France par l'Espagne de la partie occidentale de l'île, aujourd'hui Haïti. En 1777, le Traité de Aranjuez est signé entre la France et l'Espagne, qui définit la ligne frontalière entre les deux colonies. Postérieurement à l'accession à l'indépendance d'Haïti (de la France, le 1^{er} janvier 1804) et de la République Dominicaine (d'Haïti, le 27 février 1844), ces mêmes limites sont reconnues et se maintiennent jusqu'à la signature du Traité de 1929.

⁷ Le premier alinéa de cet article stipule également que : « En raison de ce que des rivières et autres cours d'eau naissent sur le territoire d'un des deux États, traversent sur le territoire de l'autre ou leur servent de limites, les deux Parties s'engagent à ne faire ni consentir aucun ouvrage susceptible soit de changer le cours naturel de ces eaux, soit d'altérer le débit de leurs sources ».

⁸ Le 8 juin 2021, l'Académie des Sciences de la République Dominicaine, l'Université Autonome de Saint-Domingue, l'Institut Technologique de Saint-Domingue, et l'Institut Panaméricain de Géographie et d'Histoire ont publié une proposition conjointe pour la gestion globale de la crise générée par la construction d'un canal à partir du fleuve Massacre, soulignant ainsi l'importance d'associer les universitaires à la résolution du conflit.

⁹ En charge de l'accompagnement des États souhaitant adhérer à la Convention sur l'eau de 1992.

¹⁰ Document « Partenariat et coopération pour l'eau », UNESCO, 2023.

Une formation diplômante en coopération hydrique entre pays limitrophes est en cours de préparation en collaboration avec l'Université pour la Paix des Nations Unies, dans la continuité des efforts engagés avec l'UNECE et pour accompagner notamment la bonne mise en route et l'efficacité de la Table Hydrique Binationale en tant que mécanisme de dialogue hydrique et de coopération entre la RD et RH pour la gestion durable des ressources en eau partagées sur l'île, en faveur d'une diplomatie scientifique soucieuse des impacts du changement climatique sur les populations.

Unité d'études RD-RH, une initiative de la Commission Mixte Bilatérale. Consciente de cette nécessité de valoriser le milieu universitaire et les collaborations interuniversitaires à l'échelle binationale, régionale et internationale, en vue d'anticiper de possibles conflits, de permettre la levée et l'analyse pertinentes des données, et de produire des études permettant d'orienter la prise de décision politique, et suite à l'interruption de l'initiative OBMEC par manque de pérennité dans les financements, la Commission Mixte Bilatérale a proposé en 2023 la mise en place d'une Unité de Recherche RD-RH dépendant des écoles diplomatiques de chacun des deux États.

En effet, la faible production de recherche universitaire sur les questions binationales et insulaires est toujours une réalité. La situation générale s'est détériorée en raison des diverses crises économiques, sociales et politiques, des récentes catastrophes naturelles ainsi que des effets de la pandémie du COVID. L'impact économique, politique, social et migratoire n'a pas encore fait l'objet d'études suffisantes.

Pourtant, le recueil et l'analyse de données scientifiques sont nécessaires pour éduquer, prendre conscience, et donner les clés aux décideurs pour identifier des politiques d'avenir respectueuses de l'environnement. Le partenariat et l'assistance technique internationale sont aussi à rechercher dans cette dynamique, comme avec le PHI de l'UNESCO. L'Agence Universitaire de la Francophonie offre également un bel exemple de réseau universitaire soutenant cette dynamique de partage et de renforcement des coopérations nécessaires pour apporter les réponses scientifiques pertinentes aux problématiques actuelles et tenter conjointement de répondre aux défis de demain.

La recherche, la publication et le débat d'idée doivent occuper une place fondamentale pour permettre une juste compréhension des réalités et orienter les politiques publiques, en ce qui concerne les relations bilatérales entre la République Dominicaine et Haïti dans le domaine de la problématique des ressources hydriques transfrontalière et au-delà, au bénéfice d'un développement plus harmonieux de l'île.

« La science, par son langage commun universel, par son exigence de partage et de dialogue, et par ses valeurs de neutralité est un vecteur puissant de diplomatie pour la paix et pour la sécurité »¹¹.

La coopération universitaire présente de larges avantages. En consolidant l'appartenance régionale des jeunes à travers des programmes d'échanges, en leur offrant de nouvelles perspectives et une connaissance approfondies des réalités sociales et environnementales distinctes ou partagées, en soutenant des projets de recherche conjoints propices à l'éclosion d'idées novatrices, en impulsant des partenariats innovants, en associant des instituts d'horizons divers dans la pluridisciplinarité pour proposer des solutions nouvelles, en s'appuyant sur des réseaux régionaux ou internationaux existants et des plateformes plus larges, l'université peut devenir un réel levier de paix.

¹¹ L'ODD 17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement et le revitaliser » invite à inclure la science et la technologie : « trouver des solutions durables aux problèmes pernicieux d'une vie durable sur la planète nécessite les efforts coordonnés des chercheurs, des diplomates et des décideurs politiques ». Revue Science de la Durabilité, IRD.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES : (5 références maximum)

1. Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (2023) « Partenariat et coopération pour l'eau », Résumé, UN Water et UNESCO.
2. Traité de Paix, d'Amitié Perpétuelle et d'Arbitrage, entre la République dominicaine et Haïti du 20 février 1929.
3. Garcia Lopez A. et Alvarez Díaz R., 2021, « La Comisión Mixta Bilateral Dominico-Haitiana : un instrumento idóneo para favorecer la política de Buena Vecindad », *Colección Pensamiento Internacional*, N.2, INESDYC.
4. Lozano W., 2011, « Geopolítica de la reconstrucción de Haiti y la cooperación insular en la Hispaniola », *Ciencia y Sociedad*, N. 4 V. XXXVI.
5. Vacher J.J. et Piteau A.F. (2022), « La diplomatie scientifique : état des lieux et perspectives », *Sciences de la durabilité*, p. 132, Institut de Recherche pour le Développement.